ROSNOËN

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260302-10_2026-DE

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

Délibération 10/2026

Date de publication : 27 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 24 février 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 10

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – Mme MAGUEUR (arrivée à 19h31) – Mme LANCIEN – M. MARC – Mme. PORTIER – M. AUFFRET – Mme OUMBICHE – M. RANNOU (arrivée à 19h20)

Absents avec procuration : M. MORIZUR (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration : Mme PERROT-CAUDERLIER – Mme BIZEC – M. RIVOAL

Secrétaire de séance : Mme OUMBICHE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

10/2026 – Présentation du rapport annuel 2024 de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime – Assainissement collectif

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Vu le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la CCPCAM,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

De prendre acte du rapport d'activité de l'assainissement collectif 2024, tel que présent en annexe, à l'unanimité

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

La secrétaire,
Mme OUMBICHE